

COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 12 Décembre 2024
Procès-verbal n° 12

Président : M. Philippe BARRITAUULT

Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM. Christian SAVIGNY et Frédéric TURBEAU

Le PV n°11 est adopté sans modification

Saison 2024-2025: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	Br	A	7	07/12/24	29593036	Gj Montasèvres (2)	Jaunay Marigny (2)	Non joué terrain impraticable	14/12/24
U18/U17	Br	B	7	07/12/24	29593086	Poitiers CEP (2)	Gj Val de Vonne (2)	Terrain non tracé	14/12/24
U15	Br	D	7	07/12/24	29594000	Gj Val de Vonne (2)	Gj Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	14/12/24
U15	Br	F	10	07/12/24	29687890	Poitiers ASAC (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°14	14/12/24
U13	Br	D	7	07/12/24	29594489	Bonneuil Matours (1)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	14/12/24
U13	Br	J	7	07/12/24	29607587	Bonneuil Matours (2)	Gj Montasèvres (1)	Arrêté municipal	14/12/24

Rappel :

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS								
Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U15	B	3	19/10/24	29440856	GJ VVM Chauvigny (3)	GJ 3 Vallées 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	14/12/24
U15	F	3	19/10/24	29441032	Loudun (1)	Mirebeau (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	14/12/24
U15	/	8ième	14/12/24	30037288	Mirebeau (1)	Neuville (2)	Report du tour précédent	18/01/24
U15	/	8ième	14/12/24		GJ Dissay Beaumont (1)	GJ Espoir Sud Poitiers (3) ou Gj VVM Chauvigny (3) ou Gj 3 Vallées 86 (1)	Report du tour précédent	18/01/24
U15	/	8ième	14/12/24	30037292	Gj Foot Sud 86 (1)	Vivonne (1)	Report du dernier match de championnat	18/01/24
U15	/	8ième	14/12/24	30037287	Gj Val de Vonne (2)	Vouneuil Béruges (1)	Report du dernier match de championnat	18/01/24
Challenge Dansac	C	2	14/12/24		Chasseneuil St Georges 2, Migné Auxances 3, Gj Montasèvres 1, Poitiers Stade 3		Report du dernier match de championnat	18/01/24

La FMI est obligatoire à partir de U13.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

DATE A RETENIR

Samedi 14 décembre :

- Date limite des engagements pour les équipes supplémentaires en phase 2 (U13, U15, U17, U18) et phase 3 (U11).
- Tour 2 du Challenge DANSAC
- 1/8 de finale Challenge U18 et Challenge U15

Samedi 1^{er} février :

- Tour 3 du Challenge DANSAC
- 1/4 de finale Challenge U18 et Challenge U15

U17/U16

Courriel de Poitiers CEP : réponse faite par téléphone et par mail.

U15 BRASSAGE

Match n°29687890 : Poitiers ASAC – Poitiers 3 Cités poule F du 07/12/24

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux PV n°14 (du 12/12/24) qui donne ce match à jouer et le programme le 14/12/24.

Demande du club de Poitiers ASAC pour désigner un arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

La demande a pu être satisfaite, les frais d'arbitrage seront à la charge du club de Poitiers ASAC.

FORFAITS

Match n° 29607416 : GJ Avenir 86 (2) – Ozon (1) en U15 Brassage poule B du 07/12/24

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement de l'équipe d'Ozon (1))

Amende de 13€ au GJ Avenir 86

Match n° 29687887 : GJ Montasèves (2) – Biard (1) en U15 Brassage poule F du 07/12/24

2^{ème} forfait de l'équipe de Montasèves (2) (sans déplacement de l'équipe de Biard (1))

Amende de 13€ au GJ Montasèves

Match n° 29687888 : Mignaloux/Nieuil (1) – GJ Sud Haut Poitou (2) en U15 Brassage poule F du 07/12/24

3^{ème} forfait de l'équipe de GJ Sud Haut Poitou (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au GJ Sud Haut Poitou

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de GJ Sud Haut Poitou (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour.

CHAMPIONNAT U15 A 8

FORFAIT

Match n° 29873357 : Availles/Bonneuil (2) – GJ 3 Vallées 86 (2) en poule A du 07/12/2024

1^{er} forfait de l'équipe de GJ 3 Vallées 86 (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ 3 Vallées 86.

CHALLENGE U15

Suite au report des matchs de championnat, qui sont prioritaires, du 07/12/24 au 14/12/24, les rencontres de Challenge U15 ne pourront avoir lieu le 14/12/24.

Par conséquent, celles prévues le 14/12 (huitièmes de finale) sont fixées au 18/01/2025

Ci-dessous les matchs concernés :

- Mirebeau – Neuville 2
- GJ Dissay Beaumont – GJ 3 Vallées 86 1 ou GJ VVM Chauvigny 3 ou GJ Espoir Sud Poitiers 3
- GJ Foot Sud 86 (1) – Vivonne (1)
- GJ Val de Vonne (2) – Vouneuil Béruges (1)

CHALLENGE DANSAC U13

Suite au report des matchs de championnat, qui sont prioritaires, du 07/12/24 au 14/12/24, les rencontres de Challenge Dansac U13 ne pourront avoir lieu le 14/12/24.

Par conséquent, celles prévues le 14/12 sont fixées au 18/01/2025

Ci-dessous le plateau concerné :

- **Poule C** : Migné Auxances (3), Chasseneuil st Georges (3), GJ Montasèves (1), Poitiers Stade (3)

PLATEAUX U11/ Phase 2

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

La Commission demande aux responsables d'équipe de bien veiller à noter le nom de l'équipe sur la feuille de licences ainsi que le nom et numéro de licence du responsable de l'équipe.

Plateau de la journée 1 Niveau 3 Poule L du 16/11/24 à Savigny l'Evescault

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n° 13 du 04/11/24) qui donne match perdu par pénalité à l'équipe du GJ VVM Chauvigny (4) pour toutes les rencontres disputées sur ce plateau

Plateaux du 30/11/2024

Poule E : site 1 à Nieuil l'Espoir

La Commission demande au club de Nieuil L'Espoir à recevoir la feuille de résultat complétée avec les résultats **avant le 17 décembre 2024**

Poule G : site 1 à Fontaine le Comte

La Commission demande aux clubs de Fontaine le Comte, Biard, Poitiers CEP et Stade Poitevin de nous transmettre les résultats des matchs ci-dessous **avant le 17 décembre 2024 :**

-Poitiers CEP – Biard

-Biard – Stade Poitevin

-Poitiers CEP – Stade Poitevin

Plateau du 07/12/2024

Poule L : site 1 à Mignaloux Beauvoir reporté au 14/12/24

FORFAITS

Plateaux du 07/12/24

Poule B site 1 à Châtelleraut SO

1^e forfait de Vouneuil Béruges (1)

Amende de 13€ au club de Vouneuil Béruges

Conformément au règlement, et suite au forfait de Vouneuil Béruges (1), l'équipe de Vouneuil Béruges (2), poule F, est déclarée forfait (1^{er} forfait – non amendé)

Vouneuil Béruges (3), poule K, est déclarée forfait (1^{er} forfait – non amendé)

Vouneuil Béruges (4), poule K, est déclarée forfait (2^{ème} forfait – non amendé)

Poule F site 1 à Quinçay

1^{er} forfait de Buxerolles (2) (non prévenu)

Amende de 13€ à Buxerolles

Poule I site 1 à Ozon

1^{er} forfait de La Pallu (2)

Amende de 13€ au club de La Pallu

PLATEAUX U7-U9

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District (en un seul document) **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**
Si les feuilles de licences sont souvent transmises, la feuille bilan, elle est souvent oubliée.

Plateau U7/U9 du 30/11/2024

Secteur 5 : plateau à Iteuil

La Commission demande aux clubs de Smarves Iteuil et St Benoit les documents suivants à recevoir **avant le 17/12/24** :

- La feuille de compte rendu U6/U7.
- Les feuilles de licences U6/U7 de tous les clubs participants.
- La feuille de licences U8/U9 de St Benoit.

Secteur 5 : plateau à Ligugé

La Commission demande au club de Ligugé les documents suivants à recevoir **avant le 17/12/24** :

- La feuille de compte rendu U6/U7.
- Les feuilles de licences U6/U7 de tous les clubs participants.

Secteur 7 : plateau à Mignaloux Beauvoir

Plateau non joué.

TRANSMISSION TARDIVE ou FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception de ladite feuille.

Amende de 15€ (envoi tardif des documents)

Match n° 29594225 : Châtelleraut SO (3) – L'Envigne Cernay St Genest (1) en U13 Brassage poule A du 07/12/2024

Plateau U11 poule M Site 1 à St Benoit du 30/11/24

LICENCES MANQUANTES

Plateau U11 du 30/11/24

- Poule H site 2 à Mirebeau

L'Envigne/Cernay St Genest (2), manque tous les numéros de licences
Amende de 20€ au club de l'Envigne

JOUEURS NON LICENCIES

RAPPEL : Délai de qualification

Article – 89

1. Le joueur amateur est qualifié pour son club quatre jours calendaires après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux règlements FFF.

Pour être qualifié le samedi la licence doit être enregistrée le lundi minuit au plus tard.

A partir du 01 janvier 2025, la Commission appliquera le règlement, à savoir la perte du match pour participation d'un joueur non licencié ainsi que l'amende s'y réfèrent (60€- voir règlement financier du District)

Plateau U11 du 30/11/24

- **Poule I site 2 à Vendevre**

Ozon, 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club d'Ozon

Plateau U7/U9 du 30/11/2024

Secteur 8 :

- 2 joueurs non licenciés, amende de 18€ (2x9€) au club de Saulgé
- 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club d'Usson L'Isle

La Commission rappelle qu'il en est de la responsabilité du club qui fait jouer des jeunes sans licence en cas d'accident

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**